

# 21 - INFOLETTRE PNC-France Jan 2026

## L'Edito du Président Bernard Accoyer : Enjeux et défis pour 2026

Voilà 5 ans que PNC-France a été créé ! Je voudrais d'abord remercier tous ceux qui ont contribué à la création de PNC-France, son comité de soutien avec des personnalités de premier plan, de toutes origines, de toutes opinions, ses experts et tous ceux qui font vivre PNC-France avec une mention spéciale pour notre dessinateur qui vous offre sa [rétrospective 2025 en p'tits dessins](#). Cinq années au cours desquelles tout a changé pour la filière nucléaire française et donc pour notre stratégie thématique puisque, ne l'oublions pas, PNC-France signifie Patrimoine Nucléaire et Climat.

Comme vous le savez, l'aventure nucléaire française a connu un long hiver qui est allé jusqu'à imaginer en 2012 la fermeture de 14 réacteurs d'ici 2025 (!), une utopie gravissime, décidée sans étude préalable. Certes en février 2022, le Président de la République a opéré un virage à 180 ° à Belfort mais le mal avait été fait. La filière se remet lentement en marche. PNC-France apporte sa contribution à cette trajectoire mais il faut surtout saluer tous ceux qui accompagnent cette relance, les étudiants et les industriels de la filière.

Il reste encore beaucoup à faire au niveau national, mais aussi au niveau européen. En ce début d'année 2026, il est utile de faire le bilan de notre action et de voir sur quels points PNC-France doit renforcer son action.

Il y a bien entendu le projet de la PPE3, pour laquelle PNC-France avec d'autres s'est fortement mobilisée afin qu'elle soit précédée d'une étude d'impact sérieuse. La surproduction intermittente fragilise en effet le réseau électrique et oblige les réacteurs nucléaires à moduler au-delà de ce pour quoi ils étaient conçus. Sans compter les subventions aux EnRi qui déstabilisent le marché tout en servant des intérêts privés, souvent étrangers. PNC-France n'est pas opposé aux énergies renouvelables intermittentes si elles s'avèrent effectivement utiles pour la décarbonation des usages, ce qui n'est plus le cas en France métropolitaine. C'est d'ailleurs l'avis de l'Académie des Sciences, de l'Académie des Technologies, du Haut-Commissaire à l'énergie atomique ou du CÉRÉMÉ, un important Groupe de Réflexion qui travaille sur les mêmes sujets, avec la même approche que PNC-France.



L'annonce récente d'un gigantesque projet européen dit « paquet réseaux » est aussi une sérieuse préoccupation. La multiplication des interconnexions au-delà du nécessaire et les projets de développements massifs d'énergies renouvelables dans plusieurs États voisins ne pourront

qu'aggraver nos problèmes de gestion de réseau et de modulation. La France doit s'opposer à ce projet, non seulement pour des raisons techniques mais aussi pour sa non-conformité aux traités.

Nous avons donc beaucoup à faire en 2026. Il y a les décisions politiques qui doivent être prises, qui doivent être maintenues dans le temps long. Il y a les financements qui doivent être précisés et confortés et eux aussi garantis dans le temps pour que les industriels, les investisseurs aient confiance et puissent s'engager plus avant pour préparer l'avenir nucléaire français.

## Débats publics

**6<sup>ème</sup> édition du débat public sur les déchets radioactifs**

**PNGMDR 2027-2031, ouvert du 10 octobre 2025 au 10**

**février 2026 : [Débat public.fr-matières-déchets-radioactifs-PNGMDR](http://Débat public.fr-matières-déchets-radioactifs-PNGMDR)**

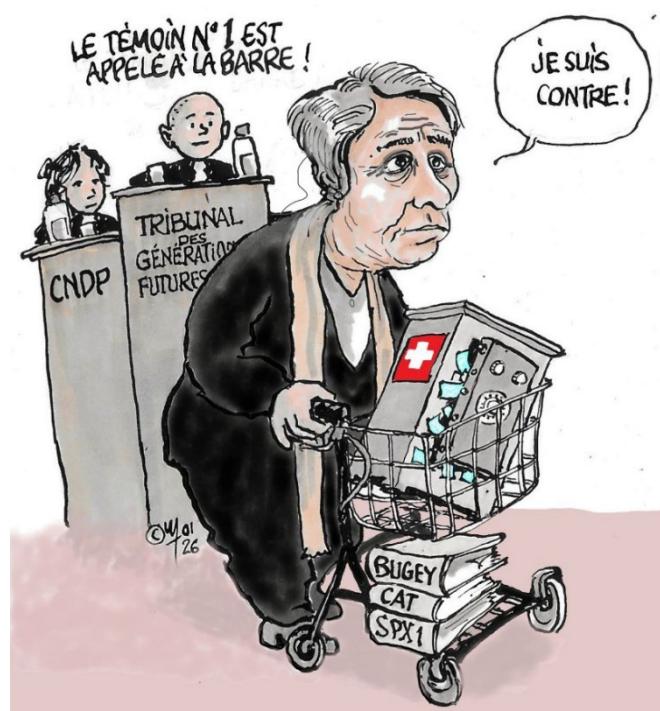
Depuis plus de 70 ans les producteurs de déchets agissent de manière responsable, en toute transparence, sans faire l'économie de très nombreux débats avec la société civile.

Pour PNC-France il faut désormais dépasser les pesanteurs idéologiques, privilégier le bien commun et cesser de repousser sans fin les décisions car il existe aujourd'hui des solutions sûres et pérennes pour garantir l'absence de tout risque liés à leurs mises en œuvre.

Il est donc temps de passer aux décisions, de simplifier et raccourcir des procédures de plus en plus lourdes, mises en place pour entraver le processus décisionnel. Il faut adapter le coût de gestion à la réalité des risques environnementaux et sanitaires, sanctuariser les réserves de matières énergétique, favoriser réellement le recyclage. En deux mot, voir loin !

Au-delà du **cahier d'acteurs**, PNC-France a aussi participé au webinaire donnant la « parole aux associations », organisé le 16 décembre 2025. Nous sommes intervenu pour rappeler la valeur stratégique du stock d'Uranium appauvri pour la filière RNR et son aspect inaliénable, quand certains veulent le requalifier en déchets).

Toujours dans le cadre du débat public sur le PNGMDR, la CNDP a cru bon de demander à *Usbek et Rica*, le média de futurologie, d'organiser le 11 décembre 2025 un « **Tribunal des générations futures** » pour répondre à la question : « *Faut-il confier la gestion des déchets radioactifs aux seuls experts ?* ». Un faux tribunal pour une question mal posée, le mot « seuls » incitant à répondre non car les citoyens sont porteurs, eux, de l'expertise sociale et politique (dixit l'une des membres du jury). Finalement le « NON » l'a emporté mais le « OUI » a obtenu 41% auprès du public, ce qui a visiblement contrarié la CNDP. PNC-France a participé (JF Sornein et D. Grenêche) à cette prestation théâtrale, à mi-chemin entre celle d'un café-théâtre amateur et celle d'un spectacle de patronage.



A signaler également le cahier d'acteurs rédigé par les « *Anciens du nucléaire* » et versé sur le site de la CNDP par Alain Desgranges, membre de PNC-France [PNGMDR-Cahier d'acteurs-Anciens-du-nucleaire.pdf](#)

## Réunions de concertation RTE dans le cadre de la « Vision 2050 du futur énergétique et électrique français »

RTE s'est engagé dans la révision de l'étude réalisée en 2021, en concertation avec l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), sur le futur énergétique et son impact sur le mix électrique français. L'objectif est de comparer les impacts de scénarios révisés, avec en particulier des perspectives nouvelles sur le nucléaire. Notre association s'est organisée pour que ses experts participent en présentiel à toutes les réunions thématiques de concertation organisées par RTE et y présentent leurs analyses et préconisations. L'objectif de RTE est de publier son rapport fin 2026.

PNC-France a aussi participé le 24 octobre 2025 à la présentation de la mise à jour des visions 2030/2035 de RTE qui, on le comprend bien, pèsera sur la vision 2050.



Le 19 décembre 2025, PNC-France (JF Sornein) a participé au groupe de travail RTE « **Production et flexibilité** ». Cette réunion a permis à RTE de détailler ce qui a évolué depuis son plan mirifique de 2021 et propose de réduire un peu les consommations cibles 2050. Toutes les filières de production sont passées en revue, avec leurs trajectoires de développement, ainsi que

les moyens de flexibilité à mettre en face. Finalement, 5 scénarios sont analysés, du M0 (fermeture anticipée du nucléaire existant) au N4 (relance forte du nucléaire et arrêt du développement éolien et solaire). A noter que le bouclage du mix électrique est fondé sur l'énergie annuelle, il faudra attendre 2026 pour que le bouclage en puissance, intégrant le niveau européen, soit simulé. Cette simulation est attendue avec impatience car nos voisins annoncent des centaines de GW d'EnR supplémentaires alors que RTE avoue (enfin) qu'il a du mal à gérer la cloche solaire méridienne actuelle.

Pour résumer, les 4 premières réunions RTE ont été intéressantes mais souffrent d'une fragilité intrinsèque liée au corps d'hypothèses qui suppose une décarbonation complète de la société en 2050 alors que celle-ci est de plus en plus improbable et que l'Europe se singularise par ses ambitions par rapport à l'Asie, l'Amérique et l'Afrique. C'est pourquoi PNC-France propose :

- De reporter l'objectif zéro carbone à 2060, voire 2070,
- De suspendre les appels d'offre (AO) sur le solaire et l'éolien jusqu'à la réalisation d'une étude d'impact de la PPE3, voire de ralentir les projets annoncés et non engagés,
- D'orienter les budgets dédiés à la production vers la consommation électrique et la décarbonation des usages.

- De supprimer les subventions attribuées au solaire et à l'éolien, technologies mûres et largement importées.
- D'inciter RTE (et la CRE) à responsabiliser les États-membres qui doivent garantir l'équilibre de leur propres mix électriques de façon à préserver le réseau français des excès de ses voisins (1000 GW intermittents sont annoncés en 2030 !!).

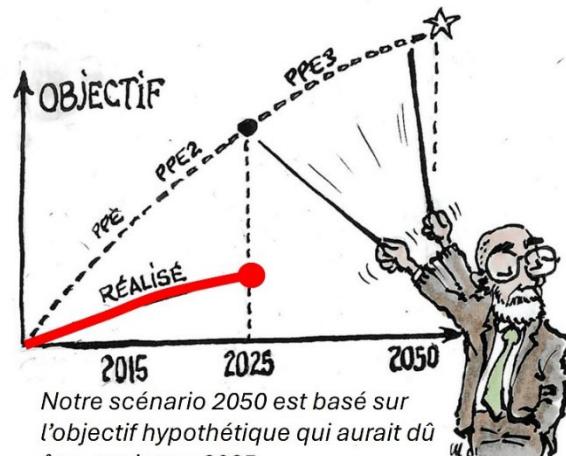
### **Atelier ADEME sur la consultation prospective : « Quels nouveaux scénarios pour la neutralité carbone en 2050 » ?**

L'ADEME a entrepris d'actualiser son document de prospectives « *Transition(s) 2050* », paru en novembre 2021, et complété l'année suivante par des « feuillets » thématiques. Pour mémoire, les principaux résultats des travaux RTE « *Futurs énergétiques 2050* » ont été publiés fin octobre 2021, et le rapport complet en février 2022, donc en parallèle et sans attendre les conclusions de l'ADEME.

PNC-France (JF Sornein) a participé à cet atelier du 21 novembre 2025 qui a réuni environ 150 participants en présentiel et 500 en distanciel, d'après l'ADEME.

Selon l'ADEME, trois inflexions majeures sont intervenues depuis 2021 : les data centers pour l'IA, les débats sur la souveraineté et la réindustrialisation, et l'adaptation au changement climatique. Les 4 scénarios (*S1 Génération frugale, S2 Coopérations territoriales, S3 Technologies vertes, et S4 Pari réparateur et « Tendanciel »*) respecteront la neutralité carbone 2050 et la règle ZAN (zéro artificialisation nette). Au diable le réalisme! Le 1<sup>er</sup> livrable est prévu en automne 2026, le rapport complet au printemps 2027 et les livrables sectoriels en automne 2027.

PNC-France est intervenu pour insister sur la nécessité de tirer les leçons des 15 dernières années car elles sont riches d'enseignements pour réorienter les 25 ans qui restent d'ici 2050. Il faut en effet tenir compte des surestimations des effets bénéfiques de la rénovation thermique des bâtiments, de la biomasse ou des transports sur les émissions de CO2 et de la sous-estimation des effets du prix de l'électricité sur la désindustrialisation et l'électrification des usages. Sans oublier le chauffage au bois, subventionné par l'ADEME, une biomasse faussement renouvelable, qui devient un problème de santé publique lié aux particules fines.



**Le réseau électrique de demain SDDR :** Du 4 septembre 2025 au 14 janvier 2026, la Commission nationale du débat public organise un débat sur le réseau électrique de demain. Réseau de Transport d'Électricité (RTE) en est le gestionnaire et prévoit une évolution de ce réseau à l'horizon 2040, par la mise en place d'un plan programme appelé « Schéma de développement du réseau » (SDDR). Parce que ce plan d'évolution engage notre avenir énergétique, environnemental et industriel, PNC-France a rédigé un cahier d'acteurs déposé sur le site de la consultation en janvier 2026. Cette contribution complète celle déposée en novembre sur l'avis exprimé par la CRE sur ce SDDR, bien peu conclusif.

## Et L'Europe ?

### Groupe de travail européen sur le PEF (Product Environmental Footprint)

PNC-France a pu donner son avis sur le processus d'élaboration du PEF des différentes sources d'énergie (une sorte de « nutriscore » environnemental fondé sur une vingtaine de critères pas toujours très cohérents entre eux). Ce processus est en cours de révision au sein de la CE, représentée entre autres par le Joint Research Committee (JRC). Cette démarche n'est pas sans conséquence car certains indicateurs défavorisent clairement le nucléaire (e.g., l'indicateur « ionizing radiation » est exagérément quantifié alors qu'il est négligeable en termes d'impact sanitaire face aux fossiles).

Le protocole d'élaboration du score unique pour l'électricité a donc retenu notre attention : comme il prenait comme critère les ressources disponibles des combustibles utilisés pour l'électricité (fossiles et Uranium) nous avons argumenté pour que l'évaluation de l'indicateur « utilisation des ressources fossiles » prenne en compte la quantité de ressources fossiles utilisables (plutôt que disponibles) de façon à rester compatible avec l'atteinte des objectifs de réduction des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>.



produire de



A contrario, le nucléaire n'est pas limité par le volume des réserves d'Uranium identifiées puisqu'un parc de RNR utilisant de l'U naturel et appauvri, déjà largement disponibles, procurerait un approvisionnement millénaire. Ce point a suscité un long débat.

Enfin, PNC-France a milité pour que la pondération de l'indicateur de « radiation ionisante » de la production électronucléaire soit évalué

avec les bons paramètres, qu'il puisse être comparé aux pondérations des effets sur la santé (pollution) des productions électriques à base de « charbon » et de « gaz ».

En décembre, les groupes de travail de la CE ont réagi à notre analyse. Il en ressort que, si certaines données de la quantification de l'EF peuvent être intégrées sans grandes difficultés (prise en compte de l'inventaire complet d'uranium, y compris l'U238), d'autres données réclament une reprise en profondeur du mode de calcul, ce qui ne pourra être fait qu'à plus long terme. Nous allons donc nous concentrer sur le court terme, en particulier sur la reconnaissance du potentiel des RNR et le faible impact sur la santé du nucléaire.

## Les Webinaires de PNC-France

Le succès de nos webinaires ne se dément pas, réunissant plus de 300 participants en moyenne ! Ils permettent d'éclairer l'actualité grâce à l'intervention de personnalités reconnues pour leurs compétences et leur liberté de ton.

### Le droit européen est-il un frein au développement des projets nucléaires ?

Le 4 novembre 2025 à 18h PNC-France a rencontré **Christophe Grudler**, député européen (Renew Europe). Coordinateur de la commission Industrie, Recherche et Énergie au Parlement européen, il œuvre pour une politique énergétique européenne ambitieuse et réaliste, fondée sur l'innovation, l'indépendance stratégique et la transition durable des territoires. Le [Webinaire PNC-France avec M. Grudler](#) a été l'occasion d'évoquer les effets contradictoires d'un droit européen qui s'oppose clairement au développement du nucléaire au sein de l'Union européenne, mais aussi de dénoncer le développement incontrôlé des EnRi. Les interconnexions transfrontalières ne sont pas une potion magique pour maîtriser l'intermittence, comme le pensent de nombreux parlementaires.



## PNC-France maintient la pression sur les politiques

Face aux errements de la politique énergétique du pays, de l'idéologie anti-nucléaire bien ancrée dans toutes les strates de l'administration et des agences gouvernementales, PNC-France réagit en écrivant régulièrement aux décideurs politiques pour les informer, les alerter, et leur confirmer l'urgence des décisions à prendre.



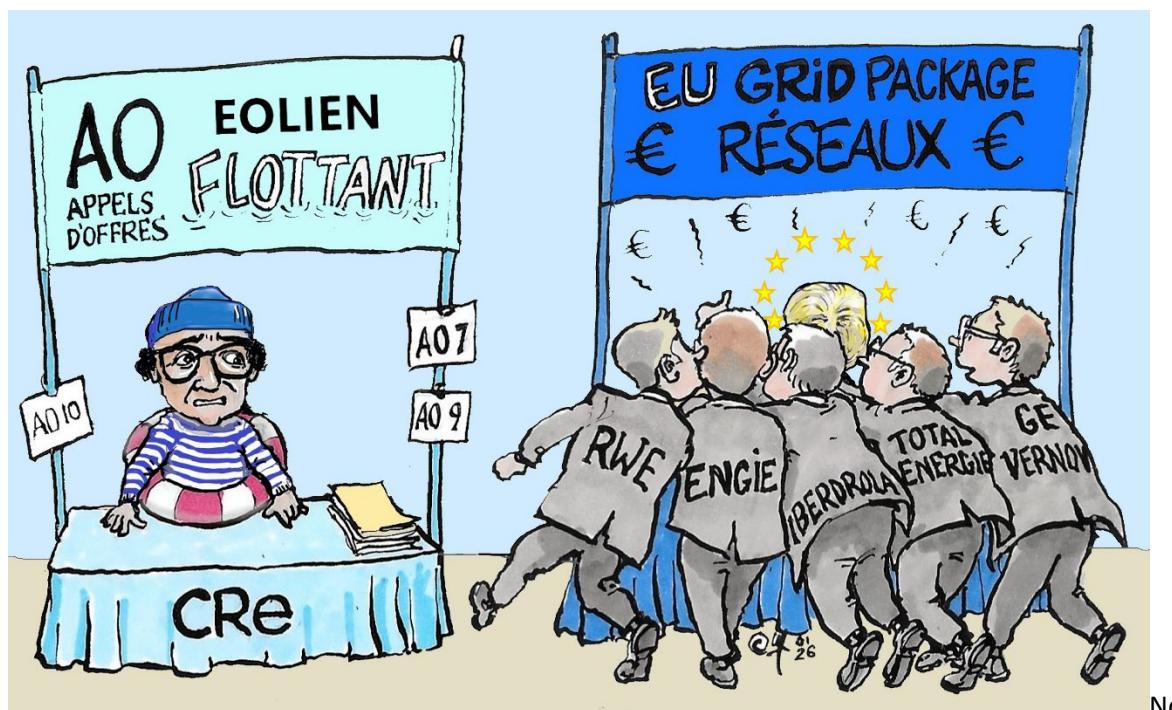
**9 novembre : M. le Président de la République**, ne cédez pas aux injonctions des antinucléaires qui veulent tuer dans l'œuf la filière à neutrons rapides en requalifiant en déchets le stock d'Uranium appauvri. Ce serait un coup porté à notre souveraineté énergétique, les 350 Kt d'Uapp disponibles sur notre sol, nous assurant une production décarbonée millénaire.



**9 novembre : M. le Président de la République**, nous avons été déçus par vos propos opportunistes sur l'éolien en mer aux « Assises de la mer de la Rochelle » du 4 novembre car vous avez complètement omis d'en reconnaître les conséquences négatives : « Je veux ici redire l'importance stratégique de « l'éolien en mer » pour notre indépendance énergétique, c'est une énergie renouvelable, abondante, et qui participe de notre stratégie de décarbonation...[ ] sur l'éolien flottant, nous sommes en retard...[ ] Le tout renouvelable ne marche pas, mais le tout nucléaire n'est pas soutenable et il est plus cher... ». Tous les membres de PNC-France sont en mesure de vous contredire sur chacun de vos arguments.

**9 novembre** : M. le [Premier ministre](#), il faut tenir compte de toutes les alertes émises par la société civile informée et surseoir à la publication de la PPE3. Un mix électrique doit être guidé par l'intérêt général et non par les pressions des lobbies friands de subvention indues.

**8 décembre** M. le [Président de la République](#), M. le [Premier Ministre](#), nous vous [écrivons](#) en urgence afin d'attirer votre attention sur les risques majeurs qu'induit le projet de la Commission Européenne (CE) visant à développer massivement les interconnexions de réseaux électriques entre États membres. Il a été présenté le 10 décembre 2025 dans le dossier « European grid package » aux instances décisionnelles de la Communauté européenne. Il est en contradiction avec le Traité de Lisbonne et le principe de subsidiarité. Alors que l'Europe s'enfonce dans la crise face à des puissances économiques mondiales conquérantes, ce projet pharaonique, coûteux et fondé sur l'importation massive d'équipements étrangers, représente une menace très grave que le gouvernement français doit combattre en urgence, au besoin en s'adressant à la Cour Européenne de justice. Il porte atteinte à la souveraineté de notre pays et constitue une menace majeure pour la France en déstabilisant notre mix électrique national et en compromettant sa compétitivité. Il est au seul bénéfice des EnR et ignore la réalité de la maîtrise de l'équilibre du réseau. Il est au seul bénéfice des pays qui, comme ses deux signataires et l'Allemagne promeuvent le tout renouvelable. Nos représentations à Bruxelles, inaudibles, doivent s'emparer en urgence de cette question. Un mail d'alerte reprenant ces arguments a été envoyé à tous nos eurodéputés.



Nos courriers ont peut-être eu un effet, car le 10 décembre la France a exprimé son « profond désaccord » avec l'approche centralisatrice de la Commission sur la planification des réseaux. La France juge que ces textes « méritent d'être améliorés significativement et réorientés sur le plan de la gouvernance ». Pour l'ambassadeur adjoint, Cyril Piquemal, qui [s'exprimait](#) lors du Conseil énergie du 15 décembre, la planification doit rester de la responsabilité des États membres.

**15 décembre** : M. le [Ministre du logement](#) (M. Vincent Jeanbrun au 5/01/2026), la récente réduction de 2,3 à 1,9 du coefficient d'énergie primaire utilisé pour l'établissement du DPE des logements chauffés à l'électricité, démontre une fois encore l'absence de fondement scientifique, technique ou climatique de la démarche et met en lumière, une fois de plus l'effet d'un arbitrage politique en

défaveur du nucléaire, en Europe comme en France. Aurez-vous le courage d'agir en imposant le seul indicateur qui caractérise la performance d'un logement, la consommation d'énergie finale ?

## PNC-France dans les médias

Le 19 novembre, [Bernard Accoyer](#) a signé une tribune percutante dans le Figaro pour dénoncer et enfin tirer les leçons de l'échec énergétique allemand. Le gouvernement allemand vient d'annoncer l'instauration pour trois ans d'un tarif subventionné de l'électricité à 5 centimes d'euro le kilowattheure pour l'industrie à partir de janvier 2026, soit une aide d'Etat de 3 à 5 milliards d'euros par an, de 2026 à 2028. Le chancelier Friedrich Merz, qui fait fortement pression sur la Commission européenne, parle d'un « soulagement significatif » pour l'économie, dont les filières stratégiques souffrent face à la concurrence mondiale, en particulier la métallurgie, la chimie et l'automobile. Il est temps pour la France de tirer les leçons de l'échec énergétique allemand. Il est temps de replacer la rationalité au cœur de nos choix énergétiques en défendant nos précieux atouts nucléaire et hydraulique, auxquels la PPE3 est indifférente. Il est temps de ne plus céder aux puissants lobbys qui ont poussé l'Allemagne dans une impasse chaque jour plus évidente.

Le 25 novembre [Xavier Moreno](#), Président du Cérémé (Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique), a publié dans le Figaro du 25 novembre 2025 une [tribune](#) que PNC-France a jugé percutante et très claire sur la dérive du prix de l'électricité : « *le vrai progressisme consiste à changer de paradigme sur l'éolien et le solaire* ». Il pointe l'injustice sociale qui résulte d'un développement non maîtrisé des productions intermittentes et aléatoires de l'éolien et du solaire, et des avantages financiers qu'en tirent quelques-uns aux dépens de la collectivité. Ce qui faisait la force du mix électrique français au bénéfice des familles et de l'industrie, son nucléaire et son hydraulique, est mis en péril par une organisation mortifère qui subventionne et donne priorité d'accès au réseau à des productions intermittentes excessives. Les producteurs d'EnR n'ont aucune responsabilité vis-à-vis de l'équilibre du réseau, aux dépens des producteurs nucléaires et hydrauliques qui en sont garants. Un marché de l'électricité, qui était prévisible pour notre économie et nos industriels, a été remplacé par un marché européen devenu complètement fou, avec des prix qui dérivent sur quelques heures de prix nuls ou négatifs (une aberration) à des prix stratosphériques. A l'instar de Xavier Moreno et du Cérémé dans la tribune ci-dessous, PNC-France estime qu'il est urgent de changer de paradigme !

Le 23 octobre à Vannes, [François Goulard](#) a fait la promotion du nucléaire auprès des élus du Morbihan lors d'une conférence qui a réuni une centaine de participants, pas tous pronucléaires. Ancien président du conseil départemental du Morbihan et ancien maire de Vannes, F. Goulard, vice-président de l'association PNC France a résumé la position de PNC-France : « La question est de savoir comment obtenir une énergie décarbonée à la hauteur des futurs besoins et usages en France. Des élus et des citoyens s'y intéressent parce que c'est un sujet important. Mais avant d'être un sujet politique, c'est un sujet scientifique, technique et économique ».

Le 23 décembre, [François Goulard](#) a enregistré un podcast "[Si Bruxelles prend le contrôle des réseaux électriques, elle contrôle la politique énergétique des pays](#)". Le dernier plan proposé par la Commission européenne pour développer et renforcer les connexions électriques transfrontalières a pour but de permettre à l'électricité de mieux circuler mais, surtout, d'écouler les pics de surproduction de nos voisins. Or ces surproductions, fatales à l'équilibre du réseau, se multiplient depuis deux ans comme en témoigne l'explosion des épisodes de prix négatifs.

## PNC-France reste vigilant face aux infox :



PNC-France veille depuis 2021 à ce que l'information consacrée à l'énergie et au climat soit la plus objective possible.

Nous avons réagi par des envois de lettres sur 7 articles ou émissions depuis le mois d'octobre 2025. Nos lettres ont été adressées à

1. France Info TV à propos de notre « retard » en équipements EnRi,
2. The Economist sur les investissements dans les réseaux qui oublie le nucléaire comme solution pour réduire les investissements,
3. France Info TV à propos d'une émission sur l'utilisation du charbon en Allemagne (un satisfecit a été envoyé),
4. L'Usine Nouvelle qui soutient que les investissements dans des capacités de production supplémentaires vont faire baisser les prix de l'électricité,
5. La Tribune qui qualifie PNC-France d'association anti-renouvelables,
6. La Tribune qui mentionne les Data Centers comme une solution pour les excédents de production des EnRis,
7. TF1 pour une publicité déguisée en documentaire en faveur d'Engie qui soutient les investissements dans l'éolien en France.

A noter que notre première lettre (5) à La Tribune a provoqué une réaction rapide de la Directrice de la Rédaction qui a engagé une discussion en direct avec Bernard Accoyer.

## Adhésion : pensez à renouveler votre cotisation

<https://www.pnc-france.org/devenir-membre-pnc-france/>

